

INTREVENTION DU PREMIER MINISTRE AU SUJET DES MOUVEMENTS ET GREVES A REPETITION QUI AGITENT LE SECTEUR DE L'EDUCATION AU TOGO

Jeudi 11 janvier 2018

- **Mesdames et Messieurs les membres du Gouvernement,**
- **Monsieur le Président du Conseil national du dialogue social,**
- **Monsieur le Directeur de Cabinet du Premier ministre,**
- **Monsieur le représentant résident de l'UNICE, chef de file des PTF du secteur de l'éducation au Togo,**
- **Madame la représentante résidente de la Banque mondiale au Togo,**
- **Monsieur le Directeur de l'AFD au Togo,**
- **Monsieur le Directeur de la GIZ-Togo,**
- **Mesdames et Messieurs les Directeurs de Cabinet et Secrétaires généraux, Messieurs les Conseillers du Premier ministre,**
- **Mesdames et Messieurs les membres du Conseil national du dialogue social,**
- **Révérénd Père, Directeur de l'enseignement catholique,**
- **Révérénd Pasteur, Directeur de l'enseignement protestant,**
- **Mesdames et messieurs les responsables des Fédérations des syndicats de l'enseignement membres du Cadre Permanent de Concertation (CPC),**
- **Mesdames et messieurs les responsables des Fédérations des syndicats de l'enseignement ne siégeant pas au CPC,**
- **Mesdames et messieurs les responsables des Centrales syndicales,**
- **Messieurs les Présidents des Fédérations des associations des parents d'élèves,**
- **Madame la Présidente de la Coalition nationale togolaise pour l'éducation pour tous,**
- **Chers collaborateurs,**
- **Mesdames et messieurs les journalistes et professionnels des médias mais aussi parents d'élèves,**
- **Mesdames et messieurs**

C'est avec un immense plaisir que je voudrais vous souhaiter une cordiale bienvenue à la Primature et saisir l'opportunité que nous offre la rencontre de ce jour, le 11^{ème} de l'année nouvelle 2018, pour vous adresser mes vœux les meilleurs : de santé, de paix, de succès et de prospérité.

Mesdames et messieurs

Comme vous le savez, l'objet de cette rencontre capitale qui met ensemble : membres du gouvernement, responsables syndicaux des enseignants, membres du Conseil national du dialogue social, partenaires en développement, associations de parents d'élèves, responsables tant de l'enseignement public que confessionnel, membres de la société civile en l'occurrence ceux de la coalition nationale togolaise pour l'éducation pour tous, journalistes, etc.), est de nous permettre de nous pencher sur les préoccupations de l'heure dans le secteur de l'enseignement dans notre pays.

L'objectif assigné à la rencontre est qu'ensemble, bien entendu chacun dans son rôle, nous puissions faire le point de la situation et prendre résolument l'engagement de faire de notre système éducatif le socle devant amener notre pays le Togo vers un développement durable et équitable fondé sur la compétence et la capacité innovatrice de ses filles et de ses fils.

Mesdames et messieurs

Il vous souvient qu'au cours des deux dernières années scolaires écoulées, notre système éducatif avait été ébranlé par des perturbations liées à des grèves à répétition. Cette situation a amené les différents acteurs de ce secteur vital à s'asseoir pour examiner, de fond en comble, les revendications soulevées par des syndicats d'enseignants.

La qualité des discussions franches et inclusives qui ont eu lieu et ce, dans le cadre du groupe de travail mis en place par le Gouvernement, ont permis d'achever l'année scolaire écoulée dans de bonnes conditions à la satisfaction de tous les acteurs impliqués dans les questions d'éducation dans notre pays.

Je voudrais à cet instant, saluer au nom du Chef de l'Etat Son Excellence Faure Essozimna GNASSINGBE et du Gouvernement, le sens de l'engagement et de la défense de l'intérêt national dont a fait preuve l'ensemble des acteurs en lice. C'est la preuve que nous sommes tous conscients quelle que soit notre position dans la sphère de la société, que nous sommes tous et avant tout « parents d'élèves » et qu'à ce titre, nous avons le devoir de créer les conditions nécessaires pour à notre jeunesse son droit fondamental qui est : l'accès à une formation de qualité. D'ailleurs, l'objectif n°4 du développement durable (ODD) « **éducation de qualité** » définit pour le bien-être de tous les êtres humains nous y astreint.

Le choix du Gouvernement depuis longtemps est de privilégier au plan budgétaire l'augmentation des effectifs du personnel enseignant l'amélioration de leurs rémunérations. Pour le second, en l'occurrence les émoluments, une revalorisation pécuniaire important touchant à la fois le salaire et le régime indemnitaire a permis de noter un écart positif sur la période 2005-2017.

Mesdames et messieurs

Il est inutile de se lancer dans de longues diatribes pour montrer l'importance que le Chef de l'Etat et le Gouvernement accordent à l'éducation et à la formation professionnelle de qualité qui sont des leviers essentiels pour l'amélioration des conditions de vie des apprenants et au-delà moyen de la lutte contre la vulnérabilité de nos populations. Il suffit de se limiter aux faits.

Je voudrais inviter les enseignants à ne plus exprimer l'impression conjoncturelle des années 90, impression selon laquelle, la profession enseignante n'est pas fortement valorisée. Il est vrai que l'hétérogénéité des catégories d'enseignants dans les années 90 a pu justifier, par le passé, une telle impression.

Mesdames et messieurs,

Pour marquer les esprits et permettre à chacun de toucher du doigt l'ampleur de la sollicitude du gouvernement, il est nécessaire de faire un rappel sur l'évolution de la situation des enseignants. Autrement dit, il serait difficile de comprendre et de mesurer le chemin parcouru en ce qui concerne les revendications liées aux conditions de vie et de travail de nos partenaires privilégiés, les enseignants, si l'on ne revenait pas à l'histoire récente dont les causes sont à la fois exogène et endogènes.

Dans les années 80, face à la résultante des effets néfastes de la politique d'ajustement structurelle (PAS) imposée par les institutions financières de Breton Wood à tous les pays en développement interdisant, entre autres, tout nouveau recrutement dans la fonction publique d'une part, et la crise sociopolitique des années 90 avec ses corollaires d'autre part, le système éducatif togolais avait connu une forte érosion au niveau des personnels enseignant et d'encadrement pédagogique formés.

Or, dans le même temps, la montée en puissance de la population scolarisable nécessitait davantage d'enseignants sur le terrain afin de répondre à la forte demande.

C'est ainsi qu'à côté des enseignants fonctionnaires de l'administration qui, eux, étaient sortis des centres de formation (ENI, ENS et INSE), ou du moins ont reçu des formations continues, ont vu le jour sinon pris de l'ampleur, plusieurs autres catégories d'enseignants, qui ne pouvaient prétendre ni à des salaires décents ni à des postes de nomination dans les établissements scolaires, qui ne pouvaient pas prétendre à des salaires décents ni à des postes de nomination dans les établissements scolaire. Il s'agit des enseignants :

- contractuels,
- vacataires ou temporaires,
- du programme emploi-formation (PEF) et,
- volontaires (recrutés et pris en charge par les associations de parents d'élèves)

Si cet agrégat de catégories d'enseignants n'avait en commun que le métier c'est-à-dire ***transmettre des connaissances et des savoirs (-faire, -être)***

aux apprenants et leur faire acquérir des valeurs permettant leur insertion professionnelle et sociale, la rémunération, quant à elle et à bien des égards, avait de profondes inégalités tant par la nature des traitements que par l'écart important des émoluments au niveau d'un même corps et du même grade.

Le gouvernement, conscient du fait que l'éducation est le principal levier de la lutte contre la pauvreté ne pouvait pas laisser perdurer une telle situation a donc, dans un premier temps, noué avec la Banque mondiale un partenariat qui a permis d'accorder et de garantir un salaire minimum mais sécurisé aux enseignants. C'est le projet PAGED sur lequel le paiement des enseignants se faisait par émargement sur des états collectifs.

Dans un second temps, toujours soucieux d'améliorer les conditions de vie et de travail des personnels de l'éducation et élever ainsi l'efficacité du système scolaire, le gouvernement a créé par décret n°96-004/PR du 09 janvier 1996 le corps des enseignants auxiliaires.

Dans un troisième temps, le décret n°2007-075/PR du 29 juin 2007 relatif aux enseignants auxiliaires a permis d'apporter des améliorations significatives : **«tous les enseignants auxiliaires ayant réuni cinq (05) de services effectifs sont nommés automatiquement dans le cadre des fonctionnaires de l'enseignement (art. 16)»**. Cette mesure, si elle a permis aux enseignants auxiliaires éligibles de bénéficier de l'intégration dans le corps des fonctionnaires et des **avancements d'échelon**, elle a donné lieu à un double avantage à ceux qui, avaient déjà des diplômes professionnels de bénéficier en plus de **l'avancement de grade** notamment le **CAP** (certificat d'aptitude pédagogique), le **CAP-CEG** (certificat d'aptitude au professorat dans les collèges d'enseignement général), le **CAP-CET** (certificat d'aptitude au professorat dans les collèges d'enseignement technique), etc. Par ailleurs, tous les enseignants auxiliaires sont affiliés à la Caisse de retraite du Togo (CRT) (art.20).

Mesdames et Messieurs,

Il convient de souligner que la volonté manifeste du Chef de l'Etat à l'endroit des fonctionnaires en général et des enseignants en particulier est **d'améliorer chaque fois que cela est possible, les conditions de vie et de travail**. C'est ainsi que, les effets bénéfiques surtout pécuniaires du décret n°2007-075/PR du 29 juin 2007 ont été annoncés plus tôt à la rentrée scolaire 2005-2006 précisément le 19 septembre 2005, intégrés dans la loi de finances gestion 2006 et appliqués dès janvier de la même année.

Le service public de l'enseignement scolaire joue un rôle déterminant pour la cohésion nationale et notre capacité collective à affronter les défis du présent et de l'avenir, ce qui implique d'y consacrer des moyens importants. Fort de cette réalité, le gouvernement, sous la houlette du Président de la République, a toujours accordé à ce secteur une attention particulière caractérisée par des faits quantifiables et mesurables.

Pour éviter que l'on ne pense injustement, comme c'est le cas ces dernières années qu'il y a une perte du prestige social du métier de l'enseignement, je voudrais vous donner un aperçu de l'évolution des émoluments des enseignants du service public sur les dix dernières années sans escamoter le régime indemnitaire.

Pour les premiers, c'est-à-dire les salaires, souffrez que j'utilise uniquement des graphiques et au mieux des indicateurs en pourcentage pour ne pas exposer les salaires réels des enseignants. Par contre pour les primes nous donnerons les détails pour mieux démontrer les efforts du gouvernement.

FIGURES : GRAPHIQUES (A PROJETER A L'ECRAN)

Il ressort clairement des graphiques projetés que l'évolution des rémunérations a connu un effort factuel important dans les budgets successifs de l'Etat. L'amélioration progressive est bien matérialisée par une droite linéaire ascendante au niveau de toutes les catégories : A1, A2, B, C et D que ce soit pour les débutants que pour les enseignants en fin de carrière. Par exemple, une analyse comparative du salaire d'un enseignant parti à la retraite en 2005 et celui arrivé en fin de carrière en 2016 montre un écart positif important de **85,10 % [244 661 FCFA en 2005 contre 452 869**

FCFA en 2016 (cat. A1)], **92,76 %** (cat. A2), **99,24 %** (cat. B), **123,98 %** (cat. C) et de **171,97 %** pour la catégorie D. Le même exercice rapide peut être fait **sous plusieurs prismes** pour quantifier et apprécier la portée de l'amélioration du traitement salariale sur la même période référentielle.

Qu'en est-il des mesures incitatives à la fonction c'est-à-dire des primes ?

Il faut souligner qu'elles ont pris un envol à partir de la rentrée scolaire 2011-2012 avec l'octroi des primes de rentrée et de bibliothèque d'un montant de 120 000 FCFA par an. Elles ont connu une augmentation régulière de 10 000 FCFA chaque année pour se stabiliser en 2015 à 150 000 FCFA par enseignant.

Dans la foulée, en janvier 2014 il a été institué la prime spécifique à la fonction enseignante d'un montant de 10 000 FCFA pour les catégories A1 et A2 puis de 8 000 FCFA pour les catégories B, C et D. Il faut noter qu'avant même la rédaction et l'entrée en vigueur du statut particulier des enseignants, la prime d'incitation à la fonction enseignante a été doublée en avril 2017 avec effet immédiat pour chacun des deux blocs puis, six mois après soit en septembre 2017, elle a encore été augmentée de 5 000 FCFA pour chaque enseignant.

Tout compte fait, de 10 000 FCFA en 2014 la prime d'incitation à la fonction enseignante est passée à 25 000 FCFA par mois en 2017 pour les enseignants de catégorie A dans le même temps, de 8 000 FCFA en 2014 elle se chiffre à 21 000 FCFA en 2017 pour ceux des catégories B, C et D.

Convenus de payer, à compter de juillet 2017, l'ensemble des trois primes (***d'incitation à la fonction, de rentrée et de bibliothèque***) par mois, les enseignants de la catégorie A perçoivent mensuellement 37 500 FCFA et ceux des autres catégories touchent par virement sur le salaire 33 500 FCFA.

Mesdames et messieurs

Au moment où sous d'autres cieux, les primes sont en train d'être supprimées et les salaires diminués, doit-on balayer du revers de la main, l'ensemble des efforts consentis dans notre pays ? Non.

Nous admettons que malgré les améliorations substantielles apportées, des défis majeurs persistent. Pour relever ceux-ci, et avec l'ensemble des partenaires sociaux du système éducatif, le gouvernement bien réceptif, privilégie l'écoute, la disponibilité et le dialogue inclusif. Pour prouver la bonne volonté, la franchise et la sincérité du gouvernement, nous nous appesantirons sur les revendications formulées par les syndicats des enseignants l'année dernière, les engagements pris de son côté par le gouvernement et leur mise en œuvre.

@ En ce qui concerne l'intégration des enseignants auxiliaires, le Gouvernement, en application des dispositions du statut général de la fonction publique a délivré jusqu'à ce jour +13 000 actes de nomination avec effet à compter du 1^{er} janvier 2017 sur un total de 13 778.

@ Pour ce qui est des cotisations ou prélèvements opérés sur le salaire de certains enseignants auxiliaires avant leur intégration dans le cadre des fonctionnaires, la Cellule mise en place le lundi 20 mars 2017 a rendu son rapport final le 30 août 2017 avec une qualité exemplaire. Quatre sous-groupes ont été identifiés et la compensation se fera par la CNSS dans tous les cas.

@ En ce qui concerne le statut particulier des enseignants, le Gouvernement a mis en place le 30 mars un Comité de rédaction. Ce dernier a élaboré, dans une approche inclusive, et rendu le document du statut particulier du cadre des fonctionnaires de l'enseignement au gouvernement le vendredi 29 septembre 2017 quelques jours avant la rentrée comme prévu.

@ Pour le gap des enseignants à combler qui est estimé à 12 893, il est dit que l'Etat procèdera, à compter de 2017 et ce pour les cinq prochaines années, au recrutement annuel d'environ 2000 à 2500 enseignants y compris les personnels d'encadrement. Je puis vous annoncer que

réellement +2 000 ont été recrutés en 2017. Il est prévu au titre de cette année 2018 le recrutement d'un nombre conséquent d'enseignants en particuliers un quota sera réservé aux enseignants volontaires déjà rompus à la tâche.

C'est le lieu pour moi de rappeler avec insistance que la mission de recrutement pour le service public de l'enseignement scolaire est du seul ressort régalien de l'Etat. De même, celle relative à la création des écoles et établissements scolaires publics est du ressort des ministères sectoriels concernés et ce, uniquement sur la base de la carte scolaire établie par l'Etat. Pour ce faire et en attendant le transfert d'une partie de ces compétences aux structures locales dans le cadre de la décentralisation, aucun recrutement ni création d'école par les communautés ne sera plus toléré. Force doit être laissée aux lois et textes réglementaires en vigueur pour permettre de mieux planifier, maîtriser et gérer le secteur.

@ Mesures relatives à l'enseignement confessionnel

Actuellement, l'Etat apporte un appui multiforme à l'enseignement confessionnel.

Ainsi, une subvention budgétaire permet la prise en charge de « 1045 » enseignants dont le recrutement et la gestion sont assurés exclusivement par les Eglises catholique et protestante. Les réflexions se poursuivent pour voir dans quelle mesure l'Etat pourra améliorer sa subvention aux confessionnels pour améliorer en retour le sort des 1045.

De même, pour les 1898 autres enseignants du confessionnel qui sont directement payés sur le budget de l'Etat, et comme nous l'avions annoncé en mars 2017, les discussions sont en cours actuellement avec de perspectives heureuses de voir intégrer les 20 000 FCFA seront intégrés à leurs salaires de base.

Pour toutes ces raisons, mais aussi pour celle relative à l'élaboration d'un protocole de convention entre l'Etat et les Eglises, un comité de 12 membres a été mis en place. Présidé par monsieur LAWSON Boèvi Dodzi, directeur des

ressources humaines au ministère des enseignements primaire, secondaire et de la formation professionnelle, ledit comité a respectivement comme 1^{er} et 2^{ème} vice-présidents, le Révérend Pasteur DEGBOVI Komla Edoh, directeur national de l'enseignement protestant et le Révérend Père AFFOIGNON Kouassi Akpévi Pierre Chanel, directeur national de l'enseignement catholique. Ayant la maîtrise de son agenda, le comité a tenu du 13 octobre au 12 décembre 2017, onze (11) séances de travail.

Mesdames et messieurs

A la question de savoir si le gouvernement a tenu à respecter ses engagements tels que pris l'année dernière par rapport à la plateforme revendicative des syndicats ?

La réponse sans équivoque, est oui.

Sans qu'aucun bilan exhaustif digne ne soit fait de la mise en œuvre des préoccupations et revendications ayant fait l'objet des grèves et mouvements sociaux de l'année dernière, nous nous retrouvons en face d'une nouvelle plateforme revendicative des organisations syndicales des enseignants, plateforme articulée en six points qui, en réalité, intègre des préoccupations déjà réglées ou tout au moins en voie de l'être.

Les six points de cette année sont :

- 1- La mise à disposition des syndicats de la copie du statut particulier remis au Premier ministre ;*
- 2- L'ouverture des négociations sur la fixation du taux correspondant aux primes et indemnités et sa date d'effet ;*
- 3- L'intégration des indemnités forfaitaires de 20 000 fcfa aux salaires de base des enseignants payés sur la subvention de l'Etat ;*
- 4- La révision du traitement des 1045 enseignants du confessionnel émergeant sur le budget additionnel de la subvention ;*
- 5- La rédaction et la signature d'un texte de convention de partenariat entre le gouvernement et l'enseignement confessionnel dans le meilleur délai ;*

6- L'organisation d'un concours spécial d recrutement à l'intention des enseignants volontaires du secteur public en vue de leur intégration dans le cadre des fonctionnaires de l'enseignement.

Mis à part le point 2, tous les autres sont déjà résolus ou tout moins en voie de l'être.

Mesdames et messieurs

Sans peut-être le savoir, ces grèves à répétition entraînent la perception défavorable du risque pays chez les investisseurs, ce qui pénalise en retour la croissance économique, amenuise la mobilisation des ressources et plombe la redistribution de la richesse.

S'il est vrai que l'enseignement ne consiste pas à descendre un long cours d'eau dont on dessinera à l'avance le lit, il est tout autant vrai et important que dans le secteur éducatif l'on doit cultiver les valeurs vertueuses de la patience, de l'objectivité et de la confiance.

Au regard des revendications de l'année écoulée et des solutions pragmatiques apportées par le Chef de l'Etat et le gouvernement, peut-on sincèrement parler d'un mal être des enseignants au Togo ?

A la lumière des faits et réalisations que nous venons de mettre à votre disposition, faits et réalisations inscrits dans un processus dynamique, nous ne le pensons pas.

Certes, l'être humain est en général une créature insatiable et pour cette raison, des efforts seront poursuivis mais dans la limite autorisées par les moyens de l'Etat.

C'est dans cette optique que je voudrais demander au groupe de travail qui sera mis en place très rapidement de construire une stratégie d'ensemble où seront intégrés et pris en compte les besoins en infrastructures immobilières, mobilières, les effectifs réels d'enseignants, les outils pédagogiques de support tant pour les enseignants que pour les apprenants, les centres de formation pour

garantir la qualité, les besoins en matière d'enseignement technique et de la formation professionnelle, les politiques concernant les rémunérations notamment en matière indemnitaire, le temps de travail des enseignants, etc. Il nous faut abandonner l'approche séparée et privilégier celle globale.

Oui, l'approche globale doit être retenue à l'avenir sur une perspective pluriannuelle (4 à 5 ans), car les efforts budgétaires consentis au secteur de l'éducation ne peuvent pas être durablement efficaces et générateurs de solutions tangibles sans une vue synoptique ou panoramique de tous les besoins interconnectés. N'oublions pas que pour la santé de nos élèves, l'Etat a consenti des efforts supplémentaires en instaurant à cette rentrée 2017-2018 le « School Assur » qui couvre l'assurance maladie à deux (02) millions d'élèves du public.

Mesdames et messieurs

Acteurs du secteur de l'éducation, ensemble bâtissons un véritable consensus afin de garantir la sérénité et l'efficacité à notre système éducatif qui, de loin, est chargé de fournir des ressources humaines compétentes à notre pays.

Par ailleurs, l'école participe à l'éducation de la jeunesse en garantissant les conditions de l'acte pédagogique, en assurant la protection et l'équilibre des apprenants, en formant au 'vivre ensemble' et en préparant à l'exercice de la citoyenneté. Pour toutes ces raisons, il nous faut mettre le système éducatif à l'abri de tout soubresaut, car la marche de notre pays vers son émergence dépend grandement, au regard des défis mondiaux, de la qualité de l'éducation que nous offrons à la fine fleur c'est-à-dire à la jeunesse relève de demain.

Un nouveau cadre de discussion dont la composition sera précisée d'ici la semaine prochaine va être mis en place afin d'examiner globalement les besoins et préoccupations du secteur de l'enseignement.

Encore une fois, bonne année 2018 !

Je vous remercie